



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°24 du 19 avril 2004.

Spécial **Comptes Rendus**

SOMMAIRE

- Rencontre Ministre de la recherche – syndicats des EPST et de l'Enseignement supérieur, le 15 avril 2004 2
- Conseil Scientifique du CNRS des 15 et 16 avril 2004 3
- Déclaration intersyndicale à la CNAS du 5 avril 5

Rencontre Ministère de la recherche - Syndicats des EPST et de l'Enseignement Supérieur, le 15 avril 2004

Pour le ministère : Le ministre d'Aubert, le directeur du cabinet Sahut Dirzam, le conseiller Gross, la directrice de la recherche Giacobino et un de ses adjoints Gagnepain.

Pour les Syndicats : SNTRS-CGT (M. Pierre), FSU (SNCS, SNESUP, SNUB), SGEN-CFDT, SNPRES-FO (recherche et enseignement sup), SNIRS-CGC, SUD-recherche, UNEF.

Commentaires à chaud : en **gras italique**.

Le ministre a indiqué qu'il s'agissait de discuter de tous les problèmes de la recherche sans limitations et que ces discussions comme celles des Etats Généraux devait déboucher sur une loi de programmation et d'orientation.

Les Syndicats se sont d'abord exprimés sur le communiqué du ministère du 7 avril. Ils ont fait remarquer que le CIP, qui apparaissait comme un négociateur de ce communiqué, ne pouvait prétendre représenter les personnels de la recherche ni même la communauté scientifique. Le CIP avait seulement été chargé de l'organisation des Etats Généraux. Il serait dommageable que le ministère l'utilise comme interlocuteur pour contourner les Syndicats et les institutions. Le ministre a expliqué que la rédaction du communiqué était due à la précipitation du déroulement du mercredi précédent et qu'il « voulait mettre les syndicats au cœur, au centre de la concertation ».

Les Syndicats ont ensuite demandé des éclaircissements sur le contenu du communiqué du 7 avril :

- Quel sera le périmètre de la concertation ? EPST ? Universités ? EPIC ?
- Quelle sera la répartition des 550 postes entre les EPST ? Quelles seront les modalités budgétaires pour rétablir ces postes de titulaires ? Que deviendront les CDD dont le communiqué annonce la suspension ? Que deviendront les 120 postes précédemment récupérés sur des CDD qui étaient gagés par des postes budgétaires ? Sur quel budget (2004 ou 2005) apparaîtront les 700 postes d'enseignants-chercheurs et selon quelles modalités et quelle répartition entre les Universités (les grands pôles ? les universités ayant de faibles moyens ?) Quand seront organisés les concours ITA nécessaires ?

Le ministre a répondu, parfois après une concertation rapide avec les autres membres de la délégation ministérielle :

- Le périmètre de la concertation englobera les EPST et, pour ce qui concerne la dimension recherche, les Universités et les EPIC.
- Les 550 postes donneront lieu à des surnombres qui seront validés en postes budgétaires par une loi de finance rectificative qui est prévue en décembre. Les chercheurs seront dans la plupart des EPST pris sur les listes complémentaires des concours déjà lancés ou qui vont l'être (INSERM). Les ITA seront recrutés par un nouveau concours organisé en 2004. Les 700 postes d'enseignants-chercheurs donneront lieu aussi à des surnombres, ils pourraient apparaître dans la loi rectificative mais ne seront financés qu'au 1/1 ou 1/2/2005. Il est confirmé que c'est la CPU qui n'a pas voulu de 2ème tour et un interclassement sur le concours existant mais et qui a exigé l'ouverture d'un nouveau concours qui retarde le recrutement. La répartition entre les Universités n'est pas encore fixée. La répartition entre les EPST sera la même que ce qui était prévu pour les CDD.

Il va falloir être vigilants et suivre de près toutes les étapes de ce processus : annonce des surnombres aux EPST, validation par les Conseils d'Administration...

- Les 550 CDD seront, en principe annulés, sauf pour les personnes qui auraient été déjà embauché (par anticipation).

Les directions d'Organismes essaient de garder tout ou partie de ces CDD. Le ministère est-il complice de cette tentative ?

- Les 120 postes libérés fin février pour les concours chercheurs peuvent être maintenant utilisés par les Organismes comme ils le souhaitent. Les directions, en début d'année, avaient souhaité recruter des CDD avec ces postes.

Il nous faut intervenir auprès des directions d'Organismes pour qu'ils maintiennent ces postes pour les concours de titulaires.

Nous avons abordé ensuite la concertation sur l'évolution de la recherche. Le ministre a énuméré les points qui seraient intéressants à discuter : emploi scientifique et technique, organisation de la recherche, évaluation, objectifs de la recherche, dimension européenne, modes de financement, ... Les syndicats ont centré principalement leurs interventions sur l'emploi scientifique pour le plan pluriannuel qui va commencer dès le budget 2005.

Le SNTRS est intervenu immédiatement pour faire remarquer que la question centrale est le développement de l'emploi et d'abord de l'emploi de titulaires. Le ministre doit s'engager à maintenir les postes de titulaires libérés par les départs et à aller au-delà pour répondre aux besoins de la recherche publique dans les EPST et les Universités (aujourd'hui les laboratoires de ces établissements bénéficient d'un effort public qui ne représente que 0,6% du PIB. Or il faut le porter à 1%). Les emplois de CDD doivent se limiter à ce qui est nécessaire (remplacements et périodes de soudure). Le développement de l'emploi de titulaires doit être accompagné d'une revalorisation sensible du financement récurrent et d'une réorganisation du financement incitatif (le financement public se présente de manière multiple, il devrait être simplifié et devrait laisser une grande part d'initiative aux chercheurs dans le choix des thèmes).

Le ministre a reconnu qu'il fallait au minimum maintenir les postes de titulaires chercheurs et ITA libérés par les départs. Il a déclaré que dans certains domaines, il faut augmenter ces postes. Les CDD donnent une souplesse qui peut être intéressante. Pour ces emplois, il faut définir une règle du jeu et avoir une certaine liberté pour leur niveau de rémunération (il faut payer pour attirer des chercheurs de très haut niveau). Il faut essentiellement un financement public pour la recherche fondamentale. On ne peut compter sur les entreprises qu'à la marge.

Les syndicats ont précisé les besoins de CDD publics qui sont acceptables : accueil temporaire d'étrangers ou de personnels d'entreprises, période de préparation des concours juste après la thèse, remplacements en attente de recrutement de titulaires ou remplacements pour maternité et maladies. Il faudra clarifier l'utilisation des emplois budgétaires.

Les syndicats ont fait remarquer que les directions d'organismes (CNRS, INSERM...) doivent revoir leurs demandes pour la préparation du budget 2005. En effet, ils ont demandé une diminution des emplois de titulaires.

Le SNTRS soutenu par les autres syndicats a demandé que la situation des doctorants soit un point de la concertation : nombre d'allocations, rémunération, transformations des libéralités en contrats, ... Il a été annoncé par la direction de la recherche que pour la transformation des libéralités en contrats une première convention avait été signée avec la LNFC (les Universités auraient reçues les dotations correspondantes et les jeunes concernés

auraient été contactés (**à vérifier**). Une autre convention est en cours de finalisation avec l'ARC. Ce n'est pas réglé avec l'AFM et la FRM.

Une intervention du SNTRS auprès de ces fondations est souhaitable.

Les syndicats ont demandé une réponse à leur lettre concernant les personnels licenciés à l'INIST. Le Ministère a demandé à la direction du CNRS de réexaminer tous les cas et de transmettre le résultat au ministère.

Il faut que nous insistions pour en discuter avec la direction du CNRS.

Après ce premier balayage des problèmes sur l'emploi, il est prévu d'examiner les divers points de manière plus précise. Le ministre propose la prochaine réunion fin mai, début juin sur des points précis. Il demande aux syndicats de lister les points qu'ils souhaitent voir discuter. De son côté, le ministère transmettra sa liste de points aux syndicats. Pendant cette période, des rencontres bilatérales sont possibles.

Le SNTRS et le SNCS ont suggéré au ministre de tenir la prochaine réunion plus tôt.

Conseil scientifique du 15 et 16 avril 2004

Par Daniel Steinmetz élu SNTRS-CGT

Le conseil a essentiellement porté sur le projet Larrouturou-Mégie.

Résumé et faits marquants : Le directeur tiendra compte de la réalité du nouveau rapport de force, mais je ne suis pas sûr qu'il ait renoncé complètement à sa politique de postes d'accueil et que ses demandes pour le budget 2005 seront très ambitieuses. Il y a aura dans 1 ou 2 ans des suppressions de thématiques au CNRS quand le rôle du CNRS et des universités sera clarifié. La CGT et le SNCS se sont clairement prononcé contre le projet par de multiples interventions. Par contre, la CFDT soutient le projet BL-MG, même sur les deux aspects que sont la régionalisation et le fait de privilégier l'interdisciplinaire, sujets sur lesquels, il y a eu de nombreuses critiques, y compris de la part des nommés.

Les 550 postes revenus par la lutte, dont 346 au CNRS : Pour les chercheurs, il sera fait appel à la liste complémentaire à l'automne pour 80 à 119 possibilités. Pour les 227 postes ITA, si quelques postes pourront être recrutés sur liste complémentaire ; il y aura un nouvel arrêté de concours. Cela aura des conséquences statutaires positives sur les concours internes et l'avancement au choix.

Le directeur général Bernard Larrouturou (BL) présente son projet. Il affirme que le projet a été rédigé dans une grande mais pas totale indépendance par rapport au ministère. Ce projet se place dans le besoin d'une nouvelle confiance entre la recherche et le gouvernement. Il précise que le temps compte : préparation du budget 2005 et de la future loi d'orientation et de programmation de la recherche prévue pour l'automne. Il n'y aura pas de présentation de plan stratégique du CNRS en juin, ce plan sera mis au débat des Etats Généraux. Il précise avec 6 transparents les points forts du projet.

- Une vision large et ambitieuse de la recherche scientifique qui se place dans un continuum formation recherche et innovation, avec la nécessité d'améliorer les transferts de technologies.
- Le besoin de clarifier le rôle du CNRS qui doit être un véritable établissement de recherche et non pas une agence de moyens et de labels. Il faut accroître l'autonomie des universités et augmenter leurs moyens notamment pour les 10 ou 15 universités qui ont le plus d'activité en recherche.
- Pour l'évaluation, le comité national doit élargir sa mission aux universités.
- En matière de politique des ressources humaines, en 2015 le CNRS doit compter 25% de scientifiques étrangers, il faut conserver le statut de fonctionnaire avec une mobilité vigoureuse vers les universités et les entreprises.
- Ouverture européenne, pour la prospective, l'évaluation et le recrutement. Il faut des pôles régionaux visibles, contribuer à l'European Research Council et au 7^{ème} PCRD.

- Adapter et moderniser l'organisation de la recherche. Il faut aller vers de gros labos visibles internationalement, renforcer le rôle des directeurs d'unités, engager une réforme de l'organisation interne. Les départements devront avoir un rôle plus stratégique et la présence en région sera renforcée.

Dans les transparents de BL, il n'y avait en particulier aucun rappel quantitatif sur ses demandes de personnels (rappel 350 chercheurs titulaires, 15% de CDD chercheurs et 7% de CDD ITA en 2010).

Débat :

Je ne reprend pas toutes les interventions

D. Pechanski : le contexte a changé, il faut en tenir compte et revoir à la hausse les 350 postes chercheurs. Avant de réformer, il faudrait examiner les forces et faiblesses de l'existant.

G. Chauat revient sur la nécessité de grands programmes avec les financements et cite l'article de Beffa PDG de St-Gobain dans le Monde.

Pour **M. Mari** de la Snecma, qui adhère au texte BL-MG, la recherche est une marchandise mondiale.

D. Steinmetz, fait la déclaration ci après

Vous avez présenté votre projet à la mi-temps de ce qui a été la plus grande lutte des personnels de la recherche publique depuis 20 ans, voire plus. Ce mouvement sans précédent a mobilisé plus de 380 000 signataires, provoqué la démission de plus de la moitié des directeurs de laboratoire, suscité un formidable élan de solidarité dans l'opinion publique. Tout cela pour 3 objectifs :

- le retour des crédits annulés,
- le retour de 550 postes de titulaires dans les EPST et la création de 1000 emplois dans les universités et non pas de 550 CDD,
- la mise en place d'états généraux,

Au moment où la revendication sur les postes a été satisfaite, que proposez-vous : une lente décroissance de l'organisme :

- 350 embauches de chercheurs titulaires par an c'est à dire plus de 100 CDD à minima tous les ans : soit 600 ou 700 postes de chercheurs titulaires de moins à l'horizon 2010¹ : Bref tout ce qui a été refusé par le mouvement.
- une stagnation de l'emploi ITA alors que ce sont plus de 700 postes qui ont été supprimés depuis 1990.
- En 2010, les 15% de CDD chercheurs et les 7% de CDD ITA viendront s'ajouter aux 1500 CDD sur postes et aux 2000 CDD sur ressources propres déjà en place au CNRS. C'est dire le décalage en matière d'emploi entre votre projet et les exigences du mouvement social que nous avons vécu.

¹ Comme l'a déclaré le D.G., le 4 avril, devant le CIP.

Il faut peser le risque de cette affichage de décroissance quand rien dans la politique affichée par le gouvernement ne permet de savoir si les dégraissages seront compensés par ailleurs. Si vous appelez au développement des universités et à leur autonomie, à combien chiffrez-vous les moyens qu'il faudra leur allouer pour compenser notre amaigrissement forcé. On ne peut pas déshabiller Pierre sans être sûr que Paul sera vêtu. Ne prenons pas de risque inconsidéré pour la Recherche publique, monsieur le Directeur.

La logique de votre projet est la profonde transformation du CNRS : tourné exclusivement vers une recherche par projet, le CNRS est le bras armé d'une politique dont les objectifs seront fixés par le gouvernement. C'est à dire par d'autres que par les scientifiques. Le fonctionnement sera fortement hiérarchisé ; tout procédera du directeur général et pour partie des 8 directeurs régionaux. La quasi-disparition des directions scientifiques préjuge d'un transfert à l'université de toutes les recherches de type disciplinaires, jugées non prioritaires mais pourtant formant l'ossature des futurs développements de la science.

Le tout dans un découpage régional préjugeant l'Europe des régions, projet politique porté par M. Raffarin mais à ma connaissance non encore avalisé par la nation. Comment, dans ce découpage, pourra s'organiser la coordination scientifique de la recherche fondamentale nécessaire au pays, dont le CNRS avait pour l'instant la responsabilité.

Dans les thématiques non prioritaires, avec le désengagement financier du CNRS qui se contentera de mettre à disposition ses personnels, avec pour seuls moyens financiers ceux des universités, quel avenir professionnel pour ces collègues ? Pour l'instant le CNRS sait encore payer ses personnels dans les délais, leur proposer un suivi médical et une formation permanente digne de ce nom, alors que l'on attend toujours de la part des universités une politique des personnels ATOS et enseignants digne de ce nom.

La France est un pays trop grand pour que chaque scientifique ait la connaissance précise de ce que font ses collègues et trop petit pour que toutes les initiatives foisonnent. Le CNRS, organisme nationale pluridisciplinaire a su lancer des grands programmes (Physique, sciences de la vie, SDU et même SHS) et coordonner la recherche libre par les GDR. Avec ce que vous proposez, le rôle de coordination ne pourra pas être tenu par des universités autonomes, il ne pourra être assuré que par le ministère, ce qui renforcera le caractère centralisateur, politicien et bureaucratique du pilotage de la recherche..

Non, monsieur le Directeur, au moment où les Etats Généraux ne se sont pas encore tenus, au moment où aucune décision budgétaire ne garantit le bon fonctionnement de la recherche universitaire, ce n'est pas le moment de vous suivre dans votre projet.

BL : le texte n'est pas que défensif, les perspectives en matière d'emploi ont été faites dans un certain contexte, il faudra les revoir. Il rappelle qu'entre les lignes on peut voir qu'il demande une augmentation des financements publics, mais sa priorité, ce sont les moyens de mieux travailler pour les chercheurs et non pas le nombre de chercheurs. Il pense qu'à terme, le nombre de chercheurs permanents doit diminuer. Il y aura des choix scientifiques qui seront fait dans un ou deux ans quand on verra plus clair sur les responsabilités respectives du CNRS et des universités.

Elisabeth Dubois-Violette pose la question du rôle des départements et n'est pas persuadée que le dispositif proposé est simplificateur.

Pour **Mme Hervieu-Léger**, il y a deux textes en un : les deux premiers points du texte de BL-MG qui sont un constat et la suite qui est une liste de propositions. Elle pense que le lien avec les autres établissements n'est pas fait.

M. Langevin propose de disjoindre le texte BL-MG en deux parties.

Mme Saïtti estime que l'Europe va être une réalité et qu'il faudra beaucoup plus de moyens.

M. Zelwer revient sur les missions du CNRS : c'est le rôle du politique de les définir. Pour lui le projet a le mérite d'exister, il souhaite élargir les 5 priorités.

BL : est pour l'instant opposé au redécoupage du CNRS avec d'autres EPST (exemple des SDV avec INSERM ou INRA). Il cite l'exemple de l'Allemagne où l'équivalent de l'INRIA est entré au DFG : un gros gâchis.

G. Chauat : le CNRS doit rester pluridisciplinaire, il faut des moyens supplémentaires avec la nécessité d'un financement récurrent. Pour lui le texte est insuffisant sur les interactions avec l'industrie et la nécessité de grands programmes.

Mme Mirval apprécie le texte, pense qu'il transformera le CNRS en 2 organisations l'une de type Max Planck, l'autre de type Research Council.

Pour **M. Ruellan**, le projet est très positif, mais les régions n'ont pas de politique de recherche.

M. Davier, après avoir souligné la qualité du projet pour sa première partie pense que le directeur du CNRS doit être sans ambiguïté le défenseur de la recherche fondamentale, il critique la pluridisciplinarité qui ne peut pas être un objectif scientifique en soi, ainsi que la régionalisation.

D. Steinmetz intervient pour critiquer la mise à disposition des personnels et demande si cela concernera 30 ou 50% de ceux ci.

BL répond qu'il préfère l'expression promouvoir la recherche scientifique au lieu de défendre la recherche scientifique. Il admet que le texte est court sur certains points, pense que le CNRS devra rester présent au delà des grands pôles mais qu'il faut de la masse critique (gros labos) et pas seulement des réseaux. Pour lui la mise à disposition n'est pas liée au 5 secteurs prioritaires, mais il ne donne pas d'estimation chiffrée sur l'importance de ces éventuelles mises à disposition.

Le débat porte sur l'aspect régionalisation.

M. Davier n'adhère pas à cet aspect du projet qui n'a pas d'argumentation scientifique, et crée une couche de bureaucratie supplémentaire. Il est suivi par plusieurs intervenants sauf par une partie (pas tous) des représentants de la CFDT qui jugent la régionalisation positive à condition de définir la tâche des directeurs régionaux.

Le débat porte sur l'évaluation.

G. Chauat refuse la critique que BL porte implicitement sur le travail des élus.

M. Jerphagnon, industriel, pense qu'il faut évaluer les aspects technologiques également.

BL répond en estimant qu'une partie des critiques sont trop jacobines à son avis, qu'il ne sait pas faire marcher une matrice avec 8 départements et 18 régions, il écrira un texte sur les régions.

Les postes : **BL** rappelle que les 550 postes sont rétablis et feront l'objet d'une loi de finance rectificatrice. Au CNRS cela représente 119 CR1 et 227 ITA. Il ne sait pas ce que deviendront les 550 postes de CDD. Au sujet des postes qui sont revenus, il ne sait pas encore si tous les postes seront recréés, compte tenu du fait qu'à l'automne le CNRS avait fait glisser 30 à 40 CDD en place sur des postes de futurs CDD afin de ne pas faire trop baisser les recrutements.

Pour les chercheurs, il sera fait appel à la liste complémentaire à l'automne pour 80 à 119 possibilités. Il ne donne pas la répartition

par direction scientifique.

Pour les ITA, si quelques postes pourront être recrutés sur liste complémentaire : il y aura un nouvel arrêté de concours. Cela aura des conséquences positives sur les concours internes et l'avancement au choix.

Le conseil a voté à l'unanimité la motion suivante :

Le conseil scientifique du CNRS se réjouit des décisions prises par le gouvernement pour soutenir la recherche scientifique, qu'il s'agisse des crédits ou des recrutements sur postes de titulaires (chercheurs et ITA).

Il estime que ces décisions doivent se prolonger dans les années futures, notamment dès le budget 2005. Le recrutement sur postes stables est un élément déterminant de la politique

scientifique du centre et de son attractivité. Ce recrutement contribuera à réduire la fuite vers l'étranger de nos meilleurs chercheurs.

Le conseil scientifique soutient la politique d'accueil proposée par le Centre (enseignants, cadres de l'industrie, chercheurs étrangers). Il demande à ce que, dès la campagne 2004, ces accueils se fassent en complément des recrutements statutaires.

Autres points abordés : nominations aux CSD, examen de la politique de GDR, présentation de la loi organique de finance par Michel Eddi du ministère, fonctionnement du CIP, par JP Bourguignon et Mme Lequerver présidente de l'université de Caen, exposé IN2P3 et SHS sur le rapport de conjoncture.

Déclaration intersyndicale (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNPTES-UNSA) **à la CNAS 5 avril 2004.**

Les organisations syndicales signataires prennent acte de l'augmentation de 1,8% du budget de l'action sociale en 2004, soit un montant de 500 000 €.

Cependant, le budget consacré à la restauration propre et hébergée subit une hausse de 1 400 000 € qui obère l'ensemble des autres secteurs de l'action sociale.

Compte tenu du reversement au budget du CNRS d'une partie des « sommes gelées » au titre des exercices 2002 et 2003, nous demandons une décision modificative afin de rétablir les prestations sociales qui ont été diminuées ou supprimées.

Nous rappelons notre exigence pour l'application de la convention CNRS/CAES et les revendications contenues dans la déclaration intersyndicale à la CNAS du 3 novembre 2003.